Zeitschrift: Werk, Bauen + Wohnen

Herausgeber: Bund Schweizer Architekten

Band: 68 (1981)

Heft: 3: Architektur und Denkmalpflege

Artikel: Vieille-Ville de Genève : Participation démocratique et fausse conscience politique

Autor: Malfroy, Sylvain

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-51921

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sylvain Malfroy

Ils ne se servent de la pensée que pour autoriser leurs injustices, et n'emploient les paroles que pour déguiser leurs pensées.
Voltaire[1]

Vieille-Ville de Genève:

Participation démocratique et fausse conscience politique

Demokratische Mitbestimmung und falsches politisches Bewusstsein

Democratic Decisions and False Political Convictions: The New Rhetorical Strategies in Real Estate Speculation

Les nouvelles stratégies rhétoriques de la spéculation immobilière

Au mois de décembre 1979, un comité d'initiative groupant les onze associations de quartiers des Rues Basses et de la Vieille-Ville de Genève mettait en place une vaste campagne de récolte de signatures «en vue de l'adoption d'une loi comportant aménagement de la zone Rôtisserie–Pélisserie», ensemble de terrains propriété du domaine public sur le versant nord de la colline de la Cité, selon un programme mixte incluant un parking de 645 places. Le caractère inhabituel de cette procédure politique, l'importance exceptionnelle des moyens financiers et des instruments de pression engagés dans cette opération prétendument populaire, le battage publicitaire dont elle fut entourée, mais surtout le cynisme des textes diffusés massivement par les promoteurs, présentant une information totalement manipulée, laissaient suspecter sous le couvert de la consultation démocratique un projet spéculatif audacieusement mené. La récolte ayant toutefois recueilli le nombre de signatures suffisant pour obtenir l'entrée en matière du Grand Conseil, qui soumettra vraisemblablement l'objet à une votation cantonale, il s'impose plus que jamais de dénoncer cette mystification populaire, qui ne fait des procédures de planification participatrices et du langage architectural historique qu'un usage formaliste et rhétorique pour mieux les vider de toute signification sociale progressiste.

Pour rendre sensible le travail idéologique auquel se sont livrés les promoteurs de l'initiative pour soustraire à la surveillance collective un projet qui ne vise rien d'autre qu'une utilisation privative du domaine public, cet article propose une lecture attentive du document central de la propagande (intégralement cité ci-après), en décrivant quelques-unes des figures de son argumentation, et apporte en complément les informations sur le contexte général de l'opération, que les formes allusives du discours rendent indispensables.

Le groupe de pression, ses objectifs, ses moyens d'action

Les intérêts représentés par les promoteurs de l'initiative sous la dénomination imprécise des Associations de quartiers sont essentiellement ceux des organisations économiques du centre-ville. La scission intervenue au sein de l'Association des Intérêts de la Vieille-Ville dans le courant de 1979, et qui a donné lieu en juin 1980 au regroupement des habitants du quartier en une organisation autonome[2], donne un indice suffisant de la politique unilatérale pratiquée par ces mouvements de commerçants. Au nombre des onze associations membres du comité de lancement, puisque situées directement dans le rayon d'influence du parking projeté, il faut compter encore les quelque trente associations et groupements corporatifs genevois qui manifestent systématiquement leur opposition depuis le début des années 70 à la planification des transports et du stationnement conduite par l'Etat et la Ville de Genève pour atténuer les surcharges de trafic au centre-ville. L'objectif prioritaire de ces organisations économiques, par rapport auquel l'initiative de la Rôtisserie n'est qu'une action particulière, consiste à conserver la mainmise exclusive sur les bénéfices de la centralité urbaine à l'encontre de toute politique de déconcentration de l'agglomération. En effet, il existe un certain nombre d'avantages collectifs urbains favorables à la croissance économique, que les entreprises privées cherchent à s'approprier dans la plus grande concurrence: le centre-ville est le foyer

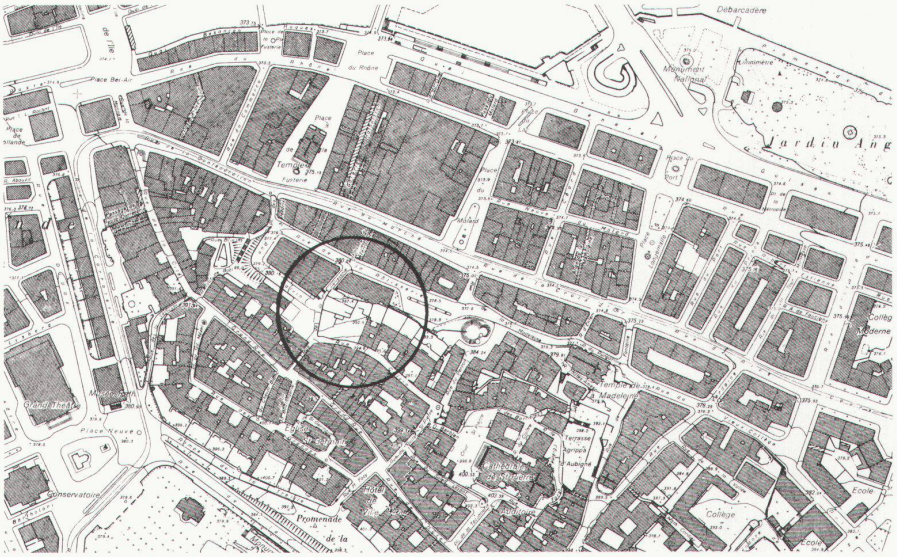

1

de développement des infrastructures de distribution d'énergie, de transport et de télécommunication; comme lieu de production et d'échange de l'information, il est un pôle décisionnel privilégié; par la proximité qu'il établit entre les différentes branches de la gestion et de la production, il permet d'accroître la division du travail et la spécialisation; ses fonctions symboliques lui confèrent une valeur représentative, dont il est facile de tirer un prestige publicitaire; il est également le lieu de la consommation informée, et jouit ainsi d'une supériorité importante sur les surfaces de vente périphériques; enfin, la concentration artificielle de ces valeurs d'usage suscitant une demande disproportionnée à l'offre disponible, le centre permet les profits spéculatifs les plus élevés de toutes les transactions foncières.

Cependant, l'exploitation accrue de ces *économies d'agglomération*[3] ces vingt dernières années a entraîné un déséquilibre de la croissance urbaine, dont les perturbations affectent l'ensemble de la population genevoise. La densification du secteur tertiaire au centre-ville, entraînant une diminution massive du logement et le rejet des fonctions résidentielles en périphérie, l'augmentation corrélative des mouvements pendulaires et l'engorgement du réseau de circulation[4], la pollution, la raréfaction des espaces verts ont porté à l'évidence la nécessité d'une réorientation de la planification urbaine vers une meilleure distribution des fonctions centrales sur le territoire et une utilisation plus polyvalente de toutes les parties de la ville. Ces intentions ont été fixées dans l'Etude de mise à jour du Plan directeur cantonal de 1975, et dans l'Etude alvéolaire d'aménagement de la Ville de Genève[5]. Dès lors, les milieux commerçants, qui n'attendaient de l'Etat qu'une intervention corrective sur les causes de diséconomies particulières de la centralité et non une restructuration complète de l'espace en vue de faciliter pour tout le monde l'accessibilité aux valeurs d'usage collectives urbaines, se sont-ils empressés de mettre tout en œuvre pour recouvrer le contrôle d'une évolution qui affaiblit leur monopole.

N'étant pas parvenues à infléchir la politique de l'Etat par les moyens traditionnels (notamment sur le point précis de l'application du règlement cantonal interdisant la construction de garages d'accueil à l'intérieur du périmètre de la petite ceinture[6]), les associations de quartiers ont décidé de transformer leur opposition en un mouvement de masse.

Les responsables du lancement de l'initiative, parmi lesquels M. Jean de Tolédo, coordinateur des Associations de quartiers des Rues Basses, propriétaire de la Pharmacie principale, député radical au Grand Conseil, président de la commission de circulation du TCS, ont su s'allier des personnalités influentes: M. Gilbert Duboule, ancien conseiller d'Etat radical, avocat responsable juridique de l'opération; parmi les architectes du projet, MM. Antoine Galleras et Jean Pagé, responsables des travaux de restauration de la cathédrale, siégeant respectivement dans la Commission des monuments, de la nature et des sites, comme président, et dans la commission consultative d'urbanisme; M. Pierre Milleret, démocrate chrétien, président du Grand Conseil, membre titulaire de la Commission d'urbanisme, figure parmi les ingénieurs civils. L'appui fourni par les journalistes de la «Tribune de Genève», pour la rédaction du texte central de la propagande, sa diffusion à grande échelle et la sensibilisation de l'opinion publique par des commentaires nettement approbateurs, mérite d'être signalé.

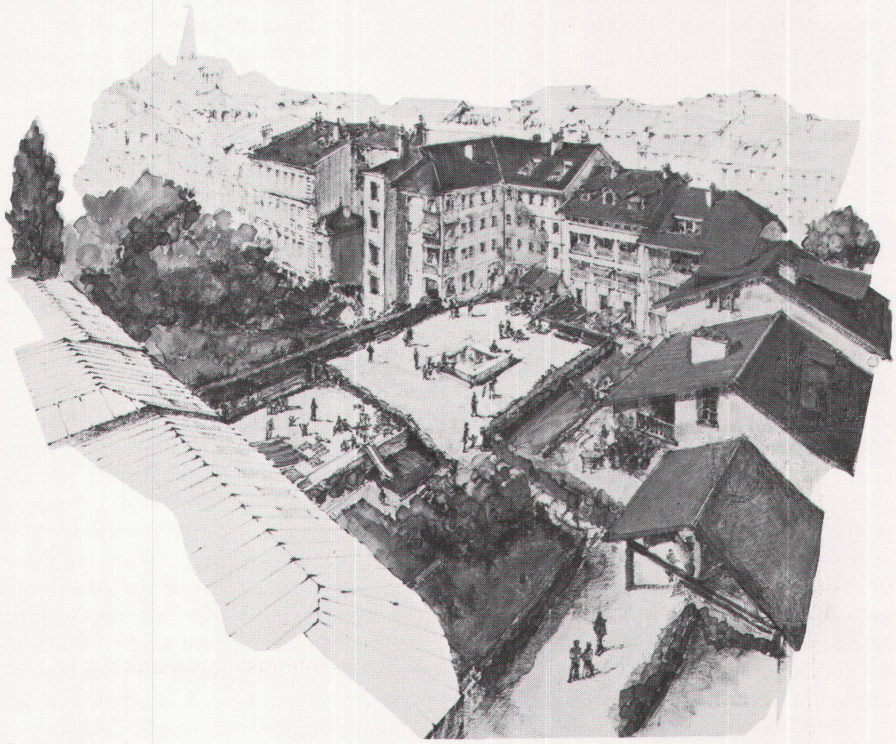

❷

❶
Lageplan / Plan de situation / Site plan

❷–❼
Die Abbildungen kommen aus der Broschüre «Initiative: Neues Herz für ein altes Quartier...» / Les illustrations sont tirées de la brochure «Initiative: Un cœur neuf pour un vieux quartier...» / Illustrations from the booklet "Initiative: A New Heart for an old District"

Architekten: G. Galeras und J. Pagé, H. Stämpfli. Ingenieure: P. Milleret und R. Perreten, E. Lygdopoulos / Architectes: G. Galeras et J. Pagé, H. Stämpfli. Ingénieurs: P. Milleret et R. Perreten, E. Lygdopoulos / Architects: G. Galeras and J. Pagé, H. Stämpfli. Engineers: P. Milleret and R. Perreten, E. Lygdopoulos

Dès le début de sa circulation, l'initiative a donné lieu à l'ouverture d'une enquête pénale pour l'illégalité des méthodes appliquées dans la récolte des signatures (personnel rémunéré). Environ 6000 d'entre elles ont été déclarées non valables.

«Initiative: Un cœur neuf pour un vieux quartier . . .»

Le titre de la brochure associe en une formule elliptique typique du langage journalistique et publicitaire le constat de situation et l'objectif général à partir desquels les promoteurs de l'initiative entendent tirer la légitimité de leur entreprise. Cependant, alors que l'on pourrait s'attendre, s'agissant d'une procédure politique, à ce que ses responsables fassent référence, pour fonder l'exposé de sa justification, à la *demande sociale* qui est à son origine et à l'objet concret de la revendication, les auteurs s'effacent ici derrière une nécessité apparemment naturelle, la vie de la cité, dont ils ne se font que les porte-parole.

Les métaphores organicistes du «cœur» neuf pour un «vieux» quartier, en même temps qu'elles cherchent à s'assurer de notre affection pour un lieu digne d'attachement, assimilent la ville et son histoire à la vie d'un organisme naturel, avec ses caractéristiques de croissance évolutive et de dégénérescence. Dans cette optique, l'opération urbanistique préconisée vaut comme une intervention chirurgicale salvatrice, qui ne saurait être assez radicale, vu l'état préoccupant où se trouve le quartier concerné.

Ainsi, avant même de mettre en discussion son objet, le titre de l'initiative impose à l'opinion publique sous une forme implicite, donc soustraite à contestation, la reconnaissance que le centre-ville a perdu son «âme»[7].

«Une initiative? Mais oui, pour savoir qui pense comme nous et désire ce que nous offrons.

Nous avons un projet, que nous vous exposons dans cette brochure. Nous pensons qu'il est bon, qu'il contribue à l'essor de notre ville, et nous attendons votre appui. Que vous manifesterez en signant notre initiative de la Rôtisserie.»

En s'adressant d'emblée au lecteur sur le ton direct du dialogue, les auteurs du texte cherchent à établir une connivence avec le public et écarter la méfiance généralement opposée aux textes compliqués de l'activité politique, souvent obscurcis de jargon administratif. Une seule phrase semble suffire pour orienter le lecteur sur le contenu entier de cette procédure inhabituelle et le rassurer sur les intentions de ses promoteurs. Mais quelles raisons les auteurs peuvent-ils avoir de supposer un effet de surprise immédiat à l'annonce de l'initiative et de son contenu?

D'abord, la procédure ordinaire de soumission d'un projet de construction prévoit le dépôt d'une demande préalable auprès du Département des Travaux publics, qui, si elle est reconnue valable, donne lieu à l'ouverture d'une enquête publique, puis à l'octroi du permis de construction, si toutes les oppositions éventuelles ont pu être levées. Dans le cas contraire, un recours est possible auprès de la commission attitrée puis au Tribunal administratif en cas d'échec.

Une demande préalable a bien été déposée par les promoteurs du parking, parallèlement au lancement de l'initiative. Mais les requérants sachant d'avance que leur projet, dans son programme même, n'est pas conforme au règlement d'application de la loi sur les constructions entendent faire pression sur les instances de décision pour leur arracher une dérogation. En effet, le DTP, à trois reprises déjà entre 1978 et 1979, a rejeté les demandes préalables de construction d'un garage d'accueil dans le quartier de la Rôtisserie, en relevant l'incompatibilité d'une telle implantation avec la politique de stabilisation du volume de trafic proposée par le Conseil d'Etat pour éviter la saturation totale du réseau en cet endroit, et l'inadéquation d'une telle affectation pour une parcelle de près de 5000 m² située en plein flanc de la Vieille-Ville.[8]

Sans céder aux pressions, le DTP est resté ferme sur sa position au sujet de la seconde requête déposée par les architectes du comité d'initiative, qu'il a refusée dans un arrêté du 4 février 1980.

Une seconde cause de surprise résulte de la provenance même de l'initiative. En effet, il est extrêmement rare de voir une initiative populaire émaner directement des organisations économiques qui jouissent d'une influence considérable à tous les échelons politiques, et ont la possibilité de faire valoir leurs intérêts lors de consultations préalables avec les organes décisionnels[9]. Dans le cas particulier, le lancement de l'initiative est vraiment révélateur de l'irréductibilité de l'intérêt général défendu par les pouvoirs publics à la satisfaction des intérêts privés des requérants.

Ainsi, la façon dont est motivée l'initiative, loin d'orienter le lecteur par rapport aux questions qu'il est logiquement amené à se poser, a pour but d'occulter toute la conflictualité politique dans laquelle elle s'inscrit. Ce détournement de sens s'effectue par la mise à profit de l'ambiguïté du mot: alors que le lecteur entend la question «une initiative?» dans l'acception habituellement conférée à ce terme dans la vie civique (dans le cas particulier, proposition d'abrogation d'un règlement), la réponse présuppose une interprétation élargie en référence à la notion d'*esprit d'entreprise*. Les auteurs escomptent ainsi conférer à leur action la valeur positive d'un geste purement créateur, d'un don à la collectivité. Sur le plan logique, la contradiction entre la communauté des intérêts postulée par la phrase «qui pense comme nous» et l'asymétrie des statuts impliquée dans la proposition «désire ce que nous offrons» mérite d'être relevée. Elle prouve l'incapacité des groupes de pression économiques à penser une procédure participatrice en dehors d'un *contrat de marché*.

«Il nous serait facile d'affirmer que «tout le monde pense comme nous». Encore resterait-il à le prouver. C'est un argument trop souvent employé par ceux qui estiment être les porte-parole de tous leurs concitoyens, alors qu'ils ne sont trop souvent que les défenseurs de leur propre idée.

C'est pour cela que nous avons choisi le chemin démocratique de l'initiative, conscients que seul un vote peut nous offrir une certitude: celle que notre projet emporte l'adhésion de la population.»

Ce passage exprime la double intention des promoteurs de disqualifier l'opposition politique à laquelle ils se heurtent (aussi bien les pouvoirs publics que les partis qui affirment représenter le consensus social le plus vaste) et d'affirmer la valeur éthique de leur libre choix pour la démocratie.

Il suffit de rappeler les démarches antérieures effectuées par l'association des commerçants pour relativiser cette déclaration de bonne volonté politique, qui occulte notamment les échecs rencontrés lors de confrontations restreintes avec les autorités.

Le 8 février 1977, les Associations des commerçants du centre-ville adressaient un mémoire aux autorités cantonales et municipales, leur demandant «de pratiquer une politique de concertation plus soutenue pour tout ce qui a trait aux problèmes du centre-ville», et de revoir «dans l'intérêt de Genève»[10] les plans de circulation dans la zone concernée. N'ayant atteint aucun effet, les mêmes auteurs adressèrent alors le 23 juin 1977 une pétition au Grand Conseil, qui fit l'objet d'un rapport publié le 21 février 1979. Accusant les difficultés de circulation et surtout de parcage dans les différentes artères du centre-ville d'être responsables d'une baisse des affaires, les pétitionnaires demandaient entre autres la possibilité de créer deux lieux de stationnement à l'intérieur de la petite ceinture.

Après consultation des parties intéressées, la Commission des pétitions émettait les appréciations suivantes: La baisse du pouvoir d'achat local, l'émiettement du parc d'habitations au centre, la concurrence des grands complexes commerciaux ayant des répercussions plus importantes sur la diminution du chiffre d'affaires que les problèmes de circulation invoqués, une remise en cause des mesures de restriction du trafic automobile à l'intérieur de la ville, instituées au profit des transports publics et des itinéraires piétonniers souhaités par la population, ne se justifie pas. La solution préconisée par les pétitionnaires ne ferait que figer la situation existante en empêchant la reconversion de nombreuses surfaces de voirie [11]. Après tant de résistances opposées aux verdicts du DTP et de ses nombreuses commissions, ainsi qu'à la Commission des pétitions du Grand Conseil, on voit mal comment les auteurs de l'initiative peuvent s'engager de bonne foi dans un jeu démocratique dont ils se montrent incapables de respecter les règles avec «fairness». Monsieur de Tolédo annonce déjà qu'en cas de rejet de l'initiative en votation populaire, il opposera un référendum à tous les crédits qui pourraient être libérés en vue d'une construction sur la parcelle concernée qui n'intégrerait pas un garage de grande surface.

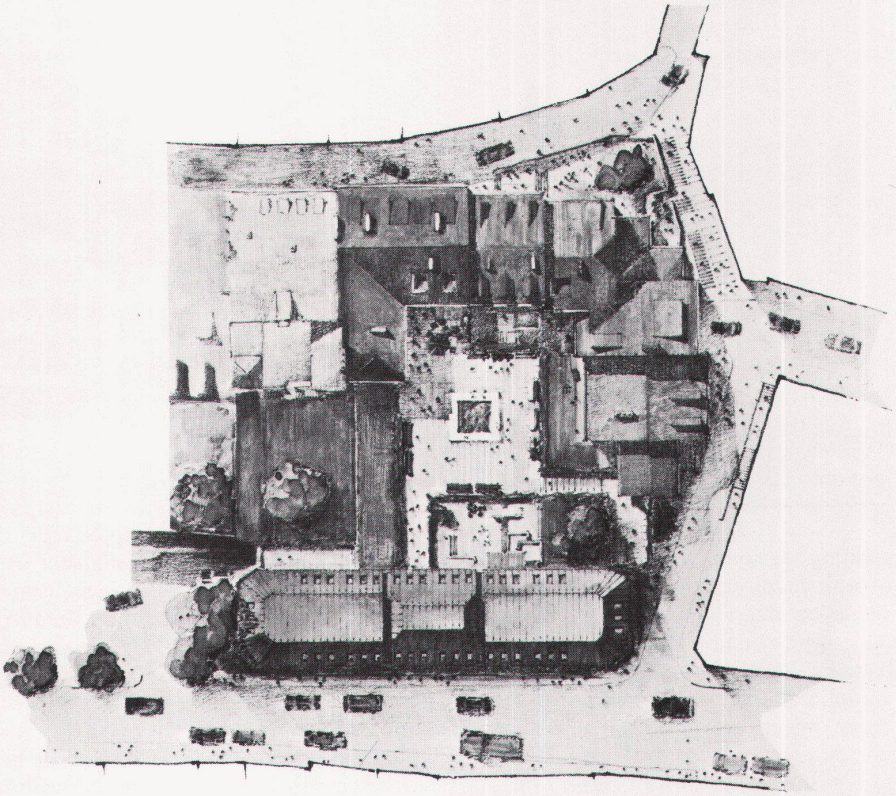

3

«Ce projet est important. Il touche à une zone sensible et vivante de la ville que nous aimons, le cœur même de la cité. Nous ne réaliserons cet aménagement que lorsque nous aurons la confirmation que vous l'aimez tel que nous le proposons.

Et cette confirmation, nous la découvrirons dans le nombre de vos signatures, qui sera pour nous le baromètre de votre confiance.»

L'intensification des opérations de rénovation urbaine à Genève depuis le début des années 70 [12], dont la plus dévastatrice sur la rive gauche est sans doute celle qui a anéanti le quartier Confédération–Centre, a suscité un mouvement d'opinion très soutenu dans la population. Les promoteurs du parking de l'Alhambra sont donc conscients de s'adresser à un public sensibilisé, et s'efforcent de flatter son attente, en lui procurant l'image métaphorique d'une cité humanisée. La construction prévue devient un geste de sympathie pour la Vieille-Ville, et l'architecture de l'enveloppe fait l'apologie du sentiment. Le projet devient une chance unique pour la communauté d'éprouver la cohésion de ses rapports interpersonnels, de redécouvrir la vérité morale des relations de confiance passées entre hommes de cœur. Cependant, si l'acceptation ou le refus de l'aménagement est soumis à la consultation populaire, à aucun moment son élaboration même n'est présentée comme susceptible d'interventions participatrices. Cette dé-

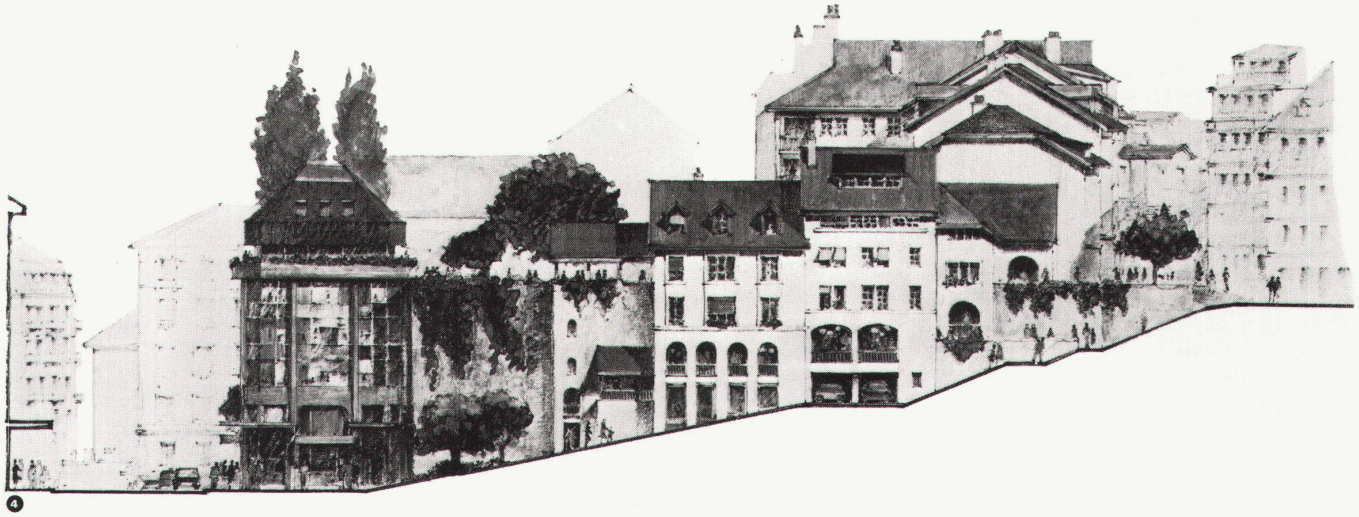

4

légation de compétence, que souhaitent obtenir les promoteurs en jouant sur la séduction des techniques de rénovation douce et des méthodes progressistes d'urbanisme démocratique, n'offre aucune garantie qui puisse empêcher de la considérer objectivement comme une *usurpation* du pouvoir de contrôle populaire.

«Il était une fois un grand trou. Au milieu de la ville. Qui excitait beaucoup de convoitises, car c'est à partir de rien qu'on peut tout faire. Ce trou était entouré de noms historiques ou prestigieux: la Pélisserie, Jean Calvin, la Rôtisserie, l'Alhambra. Et de vieux immeubles se penchaient sur lui, avec mélancolie.»

A la déclaration d'intentions succède ici un exposé narratif de la situation. La parodie du conte de fées crée un effet de distanciation humoristique, qui mérite cependant d'être pris au sérieux: les procédés stylistiques et les jeux de ponctuation attirent l'attention du lecteur sur la *mise en forme* littéraire du contenu et parachèvent la rupture avec la réalité. La cohérence persuasive du texte n'est plus recherchée au moyen d'une argumentation logique, mais dans un enchaînement de séquences narratives, ordonnées en fonction d'une conclusion morale.[13]

Ce premier paragraphe noue l'intrigue sur la constatation d'un manque, qui crée la consternation dans la cité.

«Les écologistes aimeraient que l'on jette toutes les automobiles dans des trous. Les romantiques rêvent de toits de tuiles avec gouttières de cuivre où miaulent les chats, les amis du passé souhaitent l'éclosion de boutiques artisanales, les habitants de la Vieille-Ville aiment dégringoler de leur colline pour se mêler – il n'y a pas de honte à cela – au menu peuple des rues très basses.»

A la scène d'orientation succède la scène typique de complication: la rivalité des désirs rend la réparation du manque difficile. Cette énumération pittoresque et bienveillante des différentes demandes sociales qui s'expriment à propos de la ville, permet aux auteurs d'accréditer leur tolérance et une conception pluraliste de la démocratie. La conflictualité urbaine, dont l'initiative est justement un témoignage, est ici effacée au profit d'une société réconciliée, où les inégalités ne seraient que du monde de l'apparence.

«Prenez tous ces désirs, brassez-les, ajoutez une pointe d'humour, une pincée de savoir-faire. Et servez frais. C'est ce que font pour nous aujourd'hui des gens qui voient plus loin et aiment Genève. Disons-le aussi, ce trou appartient à l'Etat, l'Etat, c'est nous. C'est donc un peu aussi à nous de décider de quelle manière nous allons le combler.

Le trou, vous le connaissez. C'est actuellement un parking en surface, aménagé de bric et de broc, avec une route genre col alpin pour en sortir.»

Le moment de l'évaluation permet aux promoteurs d'entrer en scène sous les traits des héros de la quête. Ceux-ci détiennent la connaissance d'une formule magique qui leur permettra de réparer le manque, si on leur en confie le pouvoir. Cette image va à l'appui d'une conception *hiérarchisée* de la société, où les responsabilités sont déléguées à une élite de grands initiés, et contredit décidément les professions de foi égalitaristes étalées dans l'introduction. Le choix d'une langue totalement métaphorique, dont le vocabulaire spécifique est soigneusement écarté, ne donne aucune prise sur les données objectives du problème.

Il convient d'intercaler ici un bref historique de la constitution de ce «trou», dont le texte nous donne une représentation totalement irréelle, en multipliant les paradoxes.

La surface de terrain comprise entre les rues de la Rôtisserie, de la Pélisserie et de la rue Calvin supérieure était intégrée jusqu'en 1917 encore dans un tissu urbain très dense de maisons d'artisans pour la plupart d'origine médiévale. Aux lendemains de la guerre, ce quartier intermédiaire entre les Rues Basses et la Ville haute fut entièrement arasé pour permettre la réalisation d'une suite d'immeubles commerciaux à caractère spéculatif, sous le couvert d'une entreprise de «rénovation sociale», d'embellissement de la Cité et d'assainissement du réseau routier. Cette substitution d'un ancien quartier de la Vieille-Ville, que plusieurs décennies d'urbanisme «libéraliciste» ont

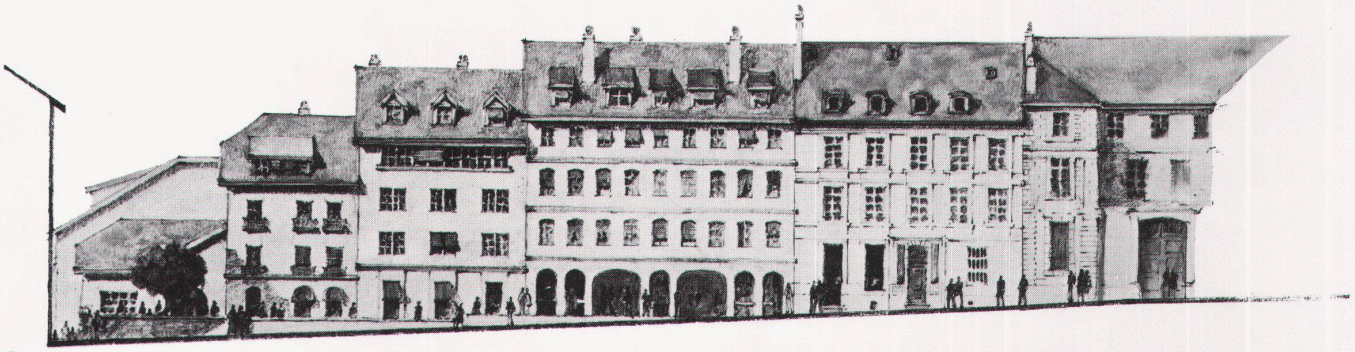

5

rendue aujourd'hui routinière, s'est rendue célèbre par un double scandale: en 1914, le recours au Tribunal fédéral d'un propriétaire qui s'opposait à la procédure d'expropriation forcée engagée contre lui fit éclater au grand jour toute la compromission juridique de l'Etat, qui avait prêté le concours de son pouvoir de coercition à une opération hautement spéculative. Le Tribunal fit prévaloir cependant l'aspect hygiéniste de la transformation sur la lésion financière de l'intérêt public et rejeta le recours. Par la suite, le consortium immobilier, s'étant lancé dans une opération surdimensionnée, ne tarda pas à rencontrer de sérieuses difficultés. La Ville et l'Etat de Genève procédèrent alors au sauvetage de l'entreprise en accordant *à fonds perdus* un subventionnement de plusieurs centaines de milliers de francs. Le complexe de bâtiments ne fut toutefois pas réalisé dans son ensemble. Ainsi, le «trou» de la Rôtisserie est le témoignage béant de l'anarchie dans laquelle cette portion significative de la Cité fut dévastée; l'information lacunaire diffusée par les auteurs de l'initiative ne cherche qu'à effacer de la mémoire collective les éléments d'une histoire qui appelle à la réappropriation populaire d'une partie de la ville autrefois confisqué [14].

«Ce qu'on propose d'y faire, c'est ce que nous allons vous révéler aujourd'hui. Par le texte et par l'image. Alors écoutez et regardez. L'idée a surgi. Une idée un peu folle, puisque toute simple. On avait décidé de rendre vie à ce coin de la Cité, de le ressusciter en quelque sorte. Avec de jolies maisons où il ferait bon vivre, de petits jardins pour le plaisir des yeux. Et un grand parking souterrain pour liquider une fois pour toutes ces affreuses machines qui encombrent les rues voisines.»

Toujours fidèles à la structure narrative du conte, les auteurs abordent maintenant la phase résolutive de l'intrigue: par la médiation des héros, le merveilleux fait irruption dans la cité et rend à ses habitants une place villageoise «vivante», ouverte à toutes les réjouissances rustiques.

Ce passage met particulièrement bien en évidence l'intention permanente des promoteurs de se *déresponsabiliser* de leur projet en le faisant dériver d'un agent extérieur aux rapports sociaux: les métaphores organicistes faisaient de la nature la force dynamique de la rénovation urbaine, ici le recours supplémentaire aux procédés rhétoriques du passage concret/abstrait et défini/indéfini permet aux auteurs de l'initiative de se réfugier derrière la toute-puissance de l'*Idée*, de disparaître derrière le *on* anonyme de la volonté générale. Cette marque de modestie n'est qu'une façon d'accommoder la contrainte: la solution paraît s'imposer d'elle-même. L'effet de nécessité est encore renforcé par l'insistance portée sur la «simplicité» de l'idée qui, en associant toutes les connotations euphoriques de la pureté, de l'innocence, de la sagesse spontanée, accrédite en même temps l'efficacité d'une entreprise aussi économe de moyens.

La proposition implicite de ce paragraphe revient à dire: puisqu'il suffit de si peu de chose pour obtenir un si grand effet (ressusciter un coin de la Cité), pourquoi chercherait-on une meilleure solution? C'est le passage typique de tous les slogans publicitaires, de la condition suffisante à la condition nécessaire.

«Regardez bien ces images. Elles ne sont ni d'hier ni de demain, mais de toujours. Un quartier neuf, tel qu'on l'aurait aimé hier, un site qui retrouve le prestige qui lui est dû.»

Le récit se ferme sur une conclusion en forme de morale: la beauté n'a pas d'âge, *la ville n'a pas d'histoire*. Si le genre du conte a été préféré au développement d'une argumentation rationnelle, c'est précisément parce qu'il permet aux promoteurs de faire découler la légitimité de leur entreprise de la simple affirmation de leur fidélité à des valeurs humaines intemporelles, et d'éviter ainsi de devoir démontrer leur droit par l'analyse scabreuse d'une situation économique dont ils sont les premiers bénéficiaires.

«Il cache quelque chose, ce projet? Mais oui, les voitures, avalées par le sous-sol, sorte de taupinière discrète, invisible et inodore. Et puis, il faut le dire, on ne chasse personne, on ne démolit que l'Alhambra, grand navire gris sur lequel nous

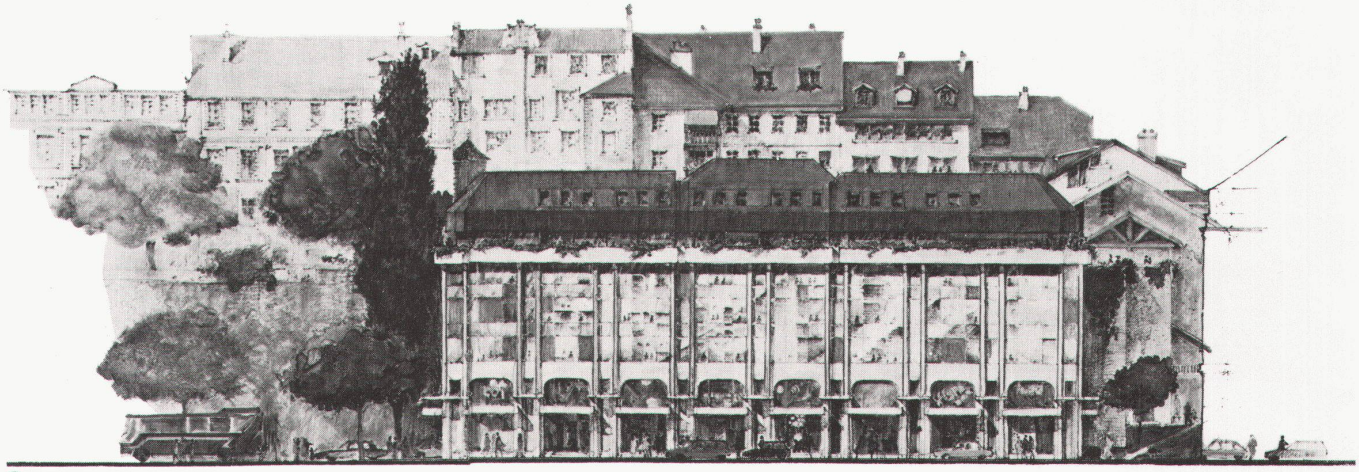

6

n'allons pas nous lamenter. Et de plus, on plantera des arbres là où il n'y en avait jamais eu.»

La comparaison effectuée jusqu'ici entre la situation réelle de l'opération et sa transposition dans le texte a montré suffisamment clairement le travail d'occultation auquel se sont livrés les auteurs de la brochure. Avec la reprise de l'argumentation, ce travail prend la dimension d'un *mensonge total* [15], dans la mesure où, tout en amenant le lecteur à se demander si son information préalable puisée dans le débat public doit être confirmée ou non, il tente de faire basculer son indécision vers le rejet des données objectives en modifiant la résonance affective des contenus informatifs.[16]

Toutes les questions présupposées chez le lecteur sont systématiquement désamorcées par des jeux de mots. Alors qu'on se demande légitimement quelles intentions dissimule un projet nécessitant de telles ressources de mise en forme, la réponse détourne la portée abstraite de la question sur une image concrète privée de toute motivation logique[17]. Ce déficit de sens est la marque proprement linguistique du mensonge dans le texte. Le recours à la figure rhétorique de la dénégation, qui, par son insistance même, pourrait signaler à la conscience du lecteur les intentions latentes des promoteurs, est neutralisé par la spiritualité intentionnelle des propos. L'ironie cède la place maintenant au cynisme.

«Nous sommes comme nous sommes. Et on ne nous fera pas faire ce que nous n'avons pas envie de faire. Ne croyez-vous pas que la suppression totale de la circulation en ville est une utopie? On peut aimer l'utopie, et quand même prendre sa voiture pour aller faire ses achats.

La solution du parking «en profondeur» est élégante, elle cache les autos. Et libère leurs occupants qui peuvent flâner à leur aise. On l'a bien vu avec le garage sous le lac: invisible et efficace. Mais déjà saturé.

Mais oui, toutes ces bagnoles qui s'engouffreront dans le trou, nous n'aurons plus à les subir en surface. Leurs carrosseries agressives n'offusqueront plus nos sentiments vulnérables. Le piéton ne peut devenir roi qu'après avoir enseveli ses ennemis.

Pour le trafic, rien de changé. L'automobiliste arrive par la rue de la Confédération, vire au bas de la Rôtisserie, longe le haut mur de la partie inférieure de la rue Calvin, et plonge dans le sous-sol, à la hauteur de la Pélisserie. Son purgatoire accompli, il ressort sur le petit parking actuel, au couchant du chalet Uniprix et reprend la rue de la Madeleine, comme aujourd'hui.

Vous désirez aller des Rues Basses à la Vieille-Ville, donc de l'atmosphère d'aujourd'hui à celle d'hier? Très simple, des ascenseurs vous déposent tendrement dans la cité convoitée, à travers l'îlot neuf, que vous découvrez du même coup. Ou alors, vous montez à pied le long des maisons, tout au long du gracieux cheminement, par paliers successifs, couverts, ce qui vous permet de lécher les vitrines des artisans, ou les artisans eux-mêmes s'ils ne sont pas trop barbus.»

En ouvrant par une tautologie la discussion de l'impact du parking projeté sur la circulation au centre-ville, les promoteurs entendent discréditer d'emblée toute réflexion critique, qui remettrait en cause le comportement des usagers de véhicules privés. L'«utopie» caricaturée ici renvoie au Plan directeur cantonal des transports. En fait, le Conseil d'Etat a défini les options de sa politique de parcage au centre-ville de la façon suivante[18]: «Qu'on le veuille ou non, les garages d'une certaine importance ont des conséquences irréversibles sur la densité du trafic automobile, la répartition des déplacements entre véhicules privés et ceux des transports publics, de même que sur l'affectation des immeubles dans le centre de toutes les villes. Chaque garage est générateur de trafic (...) et accapare une part plus ou moins grande, mais indéniable, de la capacité d'absorption du réseau routier. (...) La capacité du réseau routier du centre-ville ne pourrait être augmentée sans élargir les chaussées, diminuer la largeur des trottoirs ou démolir un certain nombre de bâtiments. (...) En ce qui concerne plus particulièrement les garages collectifs du centre-ville, le Conseil d'Etat mène une politique mesurée, cherchant à concilier des intérêts apparemment contradictoires, c'est-à-dire ceux de l'économie et du commerce d'une part, ceux de la protection des sites et de l'environnement d'au-

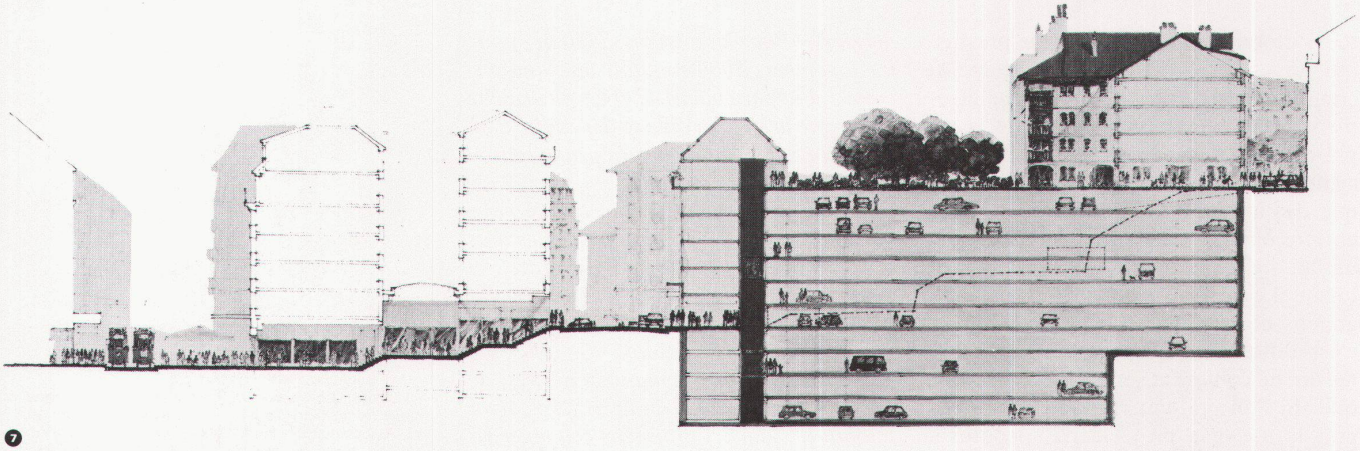

7

tre part, tout en assurant une meilleure sécurité de la population et en permettant aux habitants de la ville de parquer leurs propres véhicules. (. . .) Pour éviter l'encombrement, voire la paralysie du centre-ville, il faut dissuader le trafic privé d'y transiter ainsi que le trafic purement pendulaire d'y pénétrer. Il convient en revanche d'y favoriser les transports publics.» Actuellement, le système de parcs de stationnement publics, répartis et branchés sur la petite ceinture, soit à la périphérie immédiate du centre ancien, combiné avec les places disponibles sur la voie publique totalise environ 17 000 places.

«Alors, une objection à tout cela? Combien cela va vous coûter, par exemple. C'est simple, à vous rien.»

L'exposé fondamental du plan financier sur lequel repose toute l'opération est évincé par une ellipse audacieuse. L'article 3 de l'initiative mentionne quant à lui: «Le financement et la réalisation de cet aménagement sont assurés par des fonds privés. Un droit de superficie à durée limitée est consenti aux promoteurs à des conditions identiques à celles accordées au parking du Pont du Mont-Blanc et a pour effet de rendre la collectivité propriétaire de l'ensemble des installations réalisées.» Le droit de superficie accordé à la construction du parking sous-lacustre du Pont du Mont-Blanc (une autre «idée» de Monsieur de Tolédo) a été fixé vu la faible valeur du terrain à un prix extrêmement bas. En demandant des conditions identiques pour la construction de l'Alhambra, les promoteurs entendent pouvoir disposer presque *gratuitement* de la jouissance d'un terrain d'une valeur approximative de plus de 100 millions de francs (42 000 fr/m²). En outre, les propriétaires d'immeubles commerciaux situés dans le périmètre d'influence du parking escomptent encaisser non seulement une augmentation de leur chiffre d'affaires, mais également la plus-value de leur rente de situation. Enfin, ce qui gêne les hommes d'affaires du centre-ville n'est pas tant le stationnement sauvage qui encombre les trottoirs, que le manque à gagner que représente ce flux continu de demande solvable de stationnement, qui s'écoule anarchiquement sur la voie publique. A un moment où le stationnement devient un investissement rentable, il n'est plus souhaitable que l'Etat s'occupe seul des problèmes de gestion de la circulation!

«Ou encore on va détruire un coin de nature? Faux, on va en recréer davantage qu'il n'y en a maintenant, pour votre plaisir. Vous vous méfiez des architectes? Oh! comme vous avez raison. Mais là, on en a trouvé qui sont assez fous pour proposer quelque chose de beau. Regardez bien le plan: des toits en cascade, où pourra rebondir le cher Carillon de Saint-Pierre. Des façades avec tout juste assez de fantaisie pour recréer une harmonie dont le secret paraissait perdu.»

S'il est encore prématuré de procéder à l'analyse proprement architecturale du projet, vu qu'il n'a pas encore atteint le niveau d'élaboration requis pour une mise à l'enquête, on peut toutefois critiquer l'image qui en est donnée dans la brochure et son rôle à l'intérieur de l'argumentation. De même que le texte, par sa littérarité, détourne l'attention du lecteur sur la mise en forme du message aux dépens de son contenu, le rendu architectural, par son traitement pittoresque, dissocie l'aspect purement visuel du projet des caractéristiques de son programme. Cet usage rhétorique du langage architectural sert cette même volonté de dissimulation qui commande toute l'initiative. L'architecte lui-même reconnaît que le bâtiment commercial implanté en bordure de la rue de la Rôtisserie n'est que la carrosserie du parking caché derrière. L'articulation arbitraire des façades, le décrochement des toitures, les arcades, les balustrades et charpentes de bois, les corniches moulurées parviennent peut-être à faire de l'effet: tout cela n'a cependant aucune *signification* à l'échelle de la ville et ne rappelle en aucune façon la dimension historique de cette partie de la Cité. L'identité du quartier de la Rôtisserie avant sa démolition au début du siècle était bien distincte de l'image aristocratique de la Ville haute (lotissement parcellaire longitudinal, typologies architecturales médiévales, configuration socio-économique du secteur secondaire). Et c'est précisément parce qu'il contredisait au caractère représentatif des hôtels particuliers de la rue Calvin supérieure que la grande bourgeoisie d'affaires, le fit raser, souhaitant élever la Cité à la dignité d'une acropole. La volonté des promo-

teurs de rendre à ce quartier «le prestige qui lui est dû» s'inscrit bien comme la continuation de ce plan d'embellissement. Mais à cette conception de la représentativité urbaine, qui ne fait du symbolisme des valeurs architectoniques que des insignes de la domination, peut en être opposée une autre, pour laquelle un fait architectural devient représentatif lorsqu'il contribue à définir la forme singulière de la ville de façon signifiante, c'est-à-dire en respectant les composantes qui lui confèrent son épaisseur historique. Si l'on prétend véritablement intégrer le nouveau projet dans le contexte de la ville ancienne, il faut se montrer capable d'interpréter les relations morphologiques spécifiques qui font l'identité particulière de ce lieu. L'acte de projétation ne peut pas se résoudre simplement à la pénétration intuitive de l'«esprit» de la Cité, mais doit commencer par l'analyse concrète du contexte de l'intervention, des données objectives qu'il restructure, et cela non pas pour les copier, mais pour saisir les traces où se sédimente la continuité. C'est dans cette mesure seulement que le souvenir de ce quartier ancien peut être restitué à la mémoire collective.[19]

«Un petit jeu, maintenant que vous avez ces dessins sous les yeux: soyez les constructeurs de cet îlot. Le feriez-vous autrement? Imaginez ces maisons, ces toits, ces jardins, cachez le parking dessous. Par un procédé magique, vous vous réduisez à l'échelle de cette représentation, et vous vous y promenez par la pensée, comme vous aimerez vous y balader réellement demain.

Nous vous le disons tout net: nous aimons ce projet. Il bouche un trou. Mais pas n'importe comment. Et nous restitue un bout de ville vivable. Nous attendons les râleurs de pied ferme. Et leur donnons rendez-vous quand tout sera fini, pour boire un verre à la santé de ce quartier. Et à la leur! Pour qu'ils y reviennent souvent et s'y sentent heureux.

Quelques amis sérieux aiment les chiffres. Alors les voici, pour satisfaire leur appétit. Il y aura 645 places dans le parking, dont un bon nombre sera destiné aux habitants de la Vieille-Ville. (Les places les plus facilement accessibles à ces derniers.) Pour les artisans, 1150 m², pour les logements 3000 m², soit une quarantaine d'appartements. On pleurniche parce que la Vieille-Ville se dépeuple, il ne faut donc pas bouder un projet qui y construit de nouveaux nids.

Les artisans au niveau du sol pour qu'on les voie, les locataires sous les toits pour qu'ils voient. C'est dans l'ordre. Et dans les rues plus étroites, les bureaux, parce que dans un bureau, en principe, on ne doit voir que son boulot.

Au cœur de ces maisons neuves, de ce petit quartier surgi du néant, une place publique. Pour s'y croiser, y échanger les potins et refaire la République. Le crépuscule venu, le mouvement s'y fera plus lent, les paroles plus basses et les amoureux plus tendres. A côté, et même sur trois côtés de cette agora, des jardinets qui par l'horloge de leurs fleurs, par le calendrier de leurs feuilles, marqueront le fil du temps. Sans oublier la garderie d'enfants, miniparking vif et gai, d'où les parents un instant libérés pourront partir flâner sans souci.

Assez bavardé. Regardez ces images d'un demain qui pourrait être vôtre. Mais pour que l'image devienne réalité, il faut que vous aussi apportiez une petite pierre aux édifices: votre accord, en signant l'initiative que nous avons préparée, et qui devient donc la vôtre.»

L'autorité déguisée de cette injonction à la signature fait sourire. Cependant, les agents de publicité savent que le rapport que les gens ont avec le langage rituel et magique des mass media est ambivalent: «les gens ne le croient pas ou ne font pas attention à lui et pourtant ils agissent en conséquence»[20]. Il faut souhaiter que les mouvements de protestation et de refus, qui se dessinent dans les groupements d'habitants et les milieux progressistes, parviennent eux aussi à se faire entendre.

S.M.

Notes bibliographiques:

[1] Voltaire: Le chapon et la poularde, in *Dialogues et anecdotes philosophiques*. Classiques Garnier, p. 116.

[2] L'Association des habitants du Centre et Vieille-Ville a publié dans le premier numéro de son bulletin (octobre 80) une prise de position sur la circulation et le stationnement, dont les conclusions forment le contenu d'une double pétition au Conseil municipal et au Grand Conseil: les habitants demandent à la Ville d'acquérir la parcelle pour y édifier des logements et un parking réduit destiné à la population du quartier.

[3] Jean-Pierre Rémy: *La ville, phénomène économique.* Bruxelles 1966.
David Harvey: *Social justice and the city.* London 1973.

[4] Köln 1975.

[5] Aménagement de la Ville de Genève: Première phase d'étude. Mai 1978 (analyse de la situation actuelle et hypothèses d'évolution de la ville).

[6] Article 45 du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses, 27.2.1978. L'interdiction est cependant différenciée: elle n'exclut pas l'édification de garages collectifs privés à l'intérieur du périmètre protégé, s'ils s'avèrent destinés uniquement aux véhicules des habitants ou aux véhicules de livraison des établissements administratifs et commerciaux du quartier.

[7] «Le centre-ville cherche son âme. Comment la lui trouver? Donnez-nous votre avis.» Tribune de Genève, 28.11.1980. Les résultats du sondage ont été publiés dans une brochure distribuée aux commerçants du centre-ville et aux autorités. «Centre-ville: 2101 lecteurs s'expriment.»
Sur l'implicite: Oswald Ducrot: *Dire et ne pas dire.* Paris 1972.

[8] «Parking de l'Alhambra: le Conseil d'Etat a rejeté le projet.» Voix ouvrière, 13.7.1978.

[9] Jean-Daniel Dellay: *L'initiative populaire en Suisse.* Lausanne 1978, p. 62.

[10] Mémoire des responsables d'entreprises du centre-ville et de la «petite ceinture», concernant l'urbanisme, la circulation, le stationnement. Publié dans TCS-Revue de la section genevoise, février 1977.

[11] Rapport de la Commission des pétitions, 21 février 1979 (P304).

[12] Cf. Werk·Archithese 15–16, mars/avril 1978: Rénovation urbaine. Le cas de Genève. Erica Deuber: Paisibles démolitions, in: Vivre demain, juin 1977.

[13] Sur l'importance «stratégique» des facteurs de cohérence textuelle dans l'argumentation comme dans le récit:
D. Maingueneau: *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours.* Paris 1976, pp. 162–177.

[14] Jean-Daniel Schlaepfer/Martin Schwartz: *Les grandes étapes du droit genevois en matière d'urbanisme.* EAUG-CRR, Genève 1978, chap. 4.

[15] Harald Weinrich: *Linguistik der Lüge.* Heidelberg 1974, p. 56.

[16] Peter Teigeler: *Verständlichkeit und Wirksamkeit von Sprache und Text.* Karlsruhe 1968.

[17] J. Dubois et al.: *Rhétorique générale.* Paris 1970, p. 123.

[18] Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite de M.B. Cuénod sur le parking au centre-ville. 26.12.1979 (Q2160).

[19] Recherches sur le tissu urbain historique de Genève: le secteur Pélisserie–rue Calvin et la maison Humbert-Lullin. EAUG, C.A. Beerli, 1975.

[20] Herbert Marcuse: L'univers du discours clos dans: *L'homme unidimensionnel.* Paris 1964, p. 127.